

Initiales du président

Initiales de la directrice

No. de la
résolution
ou annotation

Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES-PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS
ÉCOLE DES CAVALIERS

Procès-verbal de la septième séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2017-2018 tenue le 22 mai 2018 à 18h30, à l'école des Cavaliers.

SONT PRÉSENTS

Mesdames

Christine Pichette	Parent
Marie-Chantal Rouleau	Enseignante
Nichole Tremblay	Parent
Hélène Hamelin	Technicienne au service de garde

Messieurs

Martin Montreuil	Parent
------------------	--------

PARTICIPENT ÉGALEMENT

Mesdames

Isabelle Poirier	Enseignante
Catherine Dubuc	Directrice
Hélène Robert	Membre de la communauté

SONT ABSENTS

Claudine Clément	Enseignante
Jordan Blackburn	Enseignant
Michael Wodzicki	Parent
Yves Denoncourt	Parent

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h35.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Madame, Marie-Chantal Rouleau, appuyée par Madame Christine Pichette, d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du président ----- Initiales de la directrice	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers
---	--

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 mars 2018

Il est proposé par Madame Marie-Chantal Rouleau, appuyée par Madame Christine Pichette d'adopter le procès-verbal avec les modifications proposées.

Adoptée à l'unanimité

4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Les buts de soccer sont arrivés. Ils doivent être assemblés. Il est possible qu'il soit nécessaire de faire appel à une entreprise de la région pour l'installation, en raison de l'assurance responsabilité (en attente du protocole d'installation).

Des améliorations ont été notées quant au brigadier adulte sur le chemin d'Aylmer. Un suivi sera toutefois fait avec le 311 quant à la durée du feu de circulation qui n'est pas suffisamment longue pour assurer une traversée sécuritaire. Des requêtes peuvent également être faites auprès de la Ville afin d'assurer un suivi.

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune intervention du public.

6. MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Martin Montreuil souligne le succès du lancement du « Cyclobus » organisé le vendredi 18 mai 2018. Le ministre des Transports du Québec, Monsieur André Fortin, s'est notamment adressé aux enfants.

7. MOT DE LA DIRECTION

Madame Catherine Dubuc partage différents points :

- Le « Cyclobus » a été un beau succès. Félicitations à Madame Hélène Robert pour le leadership dans le dossier.
- Le marathon de jeux de récréation aura lieu le vendredi 25 mai.
- Les épreuves du ministère débiteront le lundi 28 mai 2018.
- La remise du prix du Commissaire se déroulera le 4 juin prochain.
- En juin, une journée d'Olympiques spéciaux aura lieu à Mont-Bleu pour les classes spécialisées.
- L'activité de fin d'année aura lieu le 21 juin 2018.
- La Semaine des services de garde, célébrée pendant la semaine du 14 mai 2018, a été un franc succès. Bravo !

8. MOT DES ENSEIGNANTS

- Les élèves de 5e année sont allés visiter l'école Grande-Rivière.
- Les évaluations pour les élèves sont commencées.

Initiales du président ----- Initiales de la directrice	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers
---	--

9. MOT DE L'OPP

Madame Hélène Robert indique que 10 boîtes de nouveaux livres ont été reçues pour la bibliothèque. Les élèves ne pourront plus emprunter de livres à la bibliothèque à partir du 25 mai 2018.

10. DÉCISIONS

CE #1718-34

10.1 Agenda 2018-2019

L'an prochain, seuls les élèves de 6^e année utiliseront les agendas. Le coût sera de 6\$ (au lieu de 5,50\$). Les agendas seront commandés à la compagnie Laurentien.

- **CONSIDÉRANT** qu'en vertu des articles 96.15.3° et 96.15.3° de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit être consulté, dans le cadre du budget de l'école, sur le choix du matériel didactique requis pour l'enseignement ;
- **CONSIDÉRANT** que les enseignants ont été consultés quant à l'utilisation de l'agenda et au choix du fournisseur ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Isabelle Poirier, appuyée par Madame Christine Pichette, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** le choix du fournisseur et de vendre l'agenda au montant de 6,00 \$.

CE #1718-35

10.2 Sorties éducatives 2018-2019

Les propositions des sorties pour les différentes années sont présentées.

En début d'année, une lettre sera envoyée aux parents pour approuver la participation des enfants aux sorties. Dans le cas où l'enfant ne participerait pas, des services pédagogiques leur seront offerts.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par la direction ;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition de madame la directrice a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;
- **CONSIDÉRANT** que les montants demandés aux parents correspondent aux balises données par la CSPO ;

Initiales du président ----- Initiales de la directrice	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers
---	--

CE #1718-36

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Nichole Tremblay, appuyé par Madame Isabelle Poirier, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** les frais et la programmation des activités proposées pour l'année scolaire 2018-2019.

10.3 Sorties en éducation physique 2018-2019

En 2018-2019, les sorties en éducation physique pour les élèves de 4^e année (golf), 5^e année (ski de fond et raquette) et 6^e année (vélo de montagne et randonnée pédestre) seront subventionnées par le montant reçu pour la patinoire (environ 3500\$). Les sorties proposées sont présentées ainsi que les frais afférents à ces activités.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par la direction ;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition de madame la directrice a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Christine Pichette, appuyée par Madame Marie-Chantal Rouleau, il est résolu à l'unanimité;
- **D'APPROUVER** la programmation des activités proposées pour l'année scolaire 2018-2019 et d'utiliser les fonds recueillis pour la patinoire en 2018-2019 afin de défrayer les coûts des sorties.

CE #1718-37

10.4 Frais demandés aux parents et cahiers d'activités 2018-2019

A l'exception du livre d'anglais de 3^e année, la liste est la même que pour 2017-2018. Il n'est plus possible pour les écoles de recommander une librairie en particulier pour l'achat des livres.

Pour 2018-2019, le financement de l'activité des finissants fera l'objet d'une contribution volontaire ou d'une campagne de financement.

- **CONSIDÉRANT** qu'en vertu des articles 96.15.3° et 96.15.3° de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit être consulté, dans le cadre du budget de l'école, sur le choix du matériel didactique requis pour l'enseignement ;

Initiales du président ----- Initiales de la directrice	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers
---	--

- **CONSIDÉRANT** que les projets de frais demandés aux parents et de cahiers d'activités proposés par la directrice ont été élaborés avec la participation des enseignants ;
- **CONSIDÉRANT** que les montants demandés aux parents correspondent aux balises données par la CSPO ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Chantal Rouleau, appuyée par Madame Isabelle Poirier, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** les frais demandés aux parents et les listes des cahiers d'activités qui seront à la charge des parents de l'école des Cavaliers pour l'année scolaire 2018-2019.

CE #1718-38

10.5 Budget 2018-2019

Madame Catherine Dubuc présente le budget 2018-2019 et les cinq annexes. Les données sont similaires à celles du budget 2017-2018. L'annexe C est un nouveau document. Il s'agit toutefois de prévisions. Une augmentation est prévue au niveau des services spécialisés. On note aussi, à l'annexe E, une augmentation prévue de 2 groupes au service de garde, qui se traduit en dépenses accrues pour les salaires.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter le budget annuel de l'école proposé par madame Catherine Dubuc directrice, et de le soumettre à l'approbation de la commission scolaire ;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition qui est faite par la directrice de l'école est sur la base de notre prévision d'inscriptions pour la prochaine année scolaire et qu'elle maintient l'équilibre entre les revenus et les dépenses ;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition préparée par la directrice comprend les revenus du service de garde et ceux du fonds à destination spéciale de l'école ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Chantal Rouleau, appuyée par Madame Isabelle Poirier, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** le projet de budget de l'école des Cavaliers pour l'année scolaire 2018-2019 tel que proposé par la directrice.

Initiales du président ----- Initiales de la directrice	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers
---	--

CE #1718-39

- **DE MANDATER** la directrice pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais pour qu'elle l'approuve.

10.6 Frais pour l'album des finissants 2018

L'album sera produit par Imprimerie Vincent. Les frais avoisinent 7\$ et ils seront arrondis à 10\$ pour inclure les impondérables.

- **CONSIDÉRANT** que les parents et les membres du personnel sont en faveur de réaliser un album des finissants aux élèves;
- **CONSIDÉRANT** qu'un comité de parents a été mis sur pied afin de réaliser ce projet ;
- **CONSIDÉRANT** que le montant chargé aux parents sera celui du coût de l'album incluant les imprévus;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Christine Pichette, appuyée par Madame Marie-Chantal Rouleau, il est résolu à l'unanimité;
- **D'APPROUVER** la dépense et de demander aux parents ce montant supplémentaire.

CE #1718-40

10.7 Dîners pizza 2018-2019

Une augmentation du coût de la pizza est prévue. Il est proposé d'augmenter les coûts à 3\$ par pointe. Également, le montant pour la vente des jus sera à 1\$. Le même fournisseur serait conservé (Pizza La Différence), en raison du bon service et de la qualité. Les sommes amassées seront investies pour le projet d'aménagement de la cour de l'école.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'École des Cavaliers, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent désirant soutenir financièrement les activités de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que l'administration des fonds est soumise à la surveillance du conseil d'établissement ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Christine Pichette, appuyée par Madame Nichole Tremblay, il est résolu à l'unanimité;

Initiales du président ----- Initiales de la directrice	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers
---	--

CE #1718-41

- **D'ADOPTER** l'activité comme campagne de financement et que les profits réalisés serviront à la réalisation de la cour d'école.

10.8 Campagne de financement 2018-2019

Il est proposé de retourner à la formule de vente de billets de tirage pour la prochaine campagne de financement. L'objectif de cette campagne de financement est de 10 000 \$.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent désirant soutenir financièrement les activités de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que les fonds recueillis par la vente des billets de tirage serviront à défrayer une partie des coûts pour l'aménagement de la cour d'école ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Nichole Tremblay, appuyée par Madame Marie-Chantal Rouleau, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** la campagne de financement de la vente de billets de tirage pour l'année scolaire 2018-2019.

CE #1718-42

10.9 Don de Vélozophie

Un don de 720,20\$ sera donné à la Fondation de la CSPO par Vélozophie pour l'école des Cavaliers. Les fonds seront affectés au projet vélo.

- **CONSIDÉRANT** que le don reçu ne lie aucunement l'école à cette compagnie ;
- **CONSIDÉRANT** que le don recueilli sera investi pour le projet des vélos à l'école ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Isabelle Poirier, appuyée par Madame Christine Pichette, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ACCEPTER** le don et de mandater Madame Catherine Dubuc, directrice de l'école, à utiliser les fonds pour le projet vélo de l'école.

Initiales du président ----- Initiales de la directrice	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers
---	--

CE #1718-43

10.10 Assemblée générale 2018-2019

L'assemblée générale pourrait suivre la première rencontre de parents prévue le 13 septembre 2018. L'assemblée aura lieu à 20h.

- **CONSIDÉRANT** l'obligation par la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) de convoquer les parents à l'assemblée annuelle avant la fin septembre de l'année scolaire ;
- **CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'établissement ont été consultés ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Christine Pichette, appuyée par Madame Marie-Chantal Rouleau, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** la date de l'assemblée annuelle le jeudi 13 septembre 2018.

CE #1718-44

10.11 CÉ extraordinaire (juin 2018)

Le ministre de l'Éducation, Monsieur Sébastien Proulx a demandé à tous les conseils d'établissement de prévoir une rencontre dans la semaine du 18 mai afin d'assurer le suivi au niveau des frais demandés aux parents et des listes des effets scolaires. Il est proposé de déplacer la rencontre prévue le 11 juin au lundi 18 juin 2018.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances ;
- **CONSIDÉRANT** que le ministre de l'Éducation a demandé une rencontre des conseils d'établissement dans la semaine du 18 mai 2018 ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Chantal Rouleau, appuyée par Madame Nichole Tremblay, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** le changement de date pour la prochaine rencontre afin qu'elle ait lieu le vendredi 18 mai 2018.

11. Informations

11.1 Comité de parents

Monsieur Martin Montreuil n'a pu assister à la rencontre.

Initiales du président ----- Initiales de la directrice	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers
---	--

11.2 Comité CSEHDAA

Aucun sujet à partager.

11.3 Projet des vélos (pour information)

La garantie de 2 ans sur la flotte de vélos est terminée. L'option la plus abordable serait de vendre les 27 vélos avant la fin de l'année scolaire (juin). Un appel d'offres pour acheter 27 nouveaux vélos serait fait au mois d'août (on prévoit une dépense supplémentaire d'environ 3 500 – 4 000\$ pour changer la flotte et obtenir une garantie de 2 ans). Une résolution sera demandée en juin afin de mandater Madame Catherine Dubuc, directrice, de procéder à l'appel d'offres et à l'achat des vélos. Avant de procéder à l'achat, un courriel sera envoyé aux membres afin des informer du prix. Une vente publique pourrait être annoncée dans les journaux. La différence entre le produit de la vente et le don de Vélozophie serait couverte par les campagnes de financement. Le coût annuel d'entretien de la flotte de vélo, sans garantie, est estimé à 2 000\$ par année.

11.4 Rapport annuel 2016-2017

Monsieur Denoncourt a demandé à ce que la version intégrale du rapport annuel de la CSPO soit partagée. Un courriel sera transmis.

11.5 PEVR

Les résultats du sondage devraient sortir dans les prochaines semaines. Une opportunité de commenter sera offerte, mais le délai sera court.

11.6 Passerelle (résolution)

La passerelle entre le Chemin d'Aylmer et Paul-Verlaine est problématique : chemin non asphalté, cabossé et peu éclairé.

Étant donné qu'il s'agit d'un corridor scolaire, le conseiller municipal, Monsieur Mike Duggan, a suggéré qu'une résolution soit faite par le CÉ afin de demander à ce que la sécurité de la passerelle soit assurée (accès corridor, éclairage et pavage) avant la rentrée scolaire 2018-2019. Une implication de la CSPO sera sollicitée.

- **CONSIDÉRANT** l'enjeu de sécurité pour les élèves de l'École des Cavaliers ;
- **CONSIDÉRANT** que les parents et les membres du personnel encouragent les déplacements actifs ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Chantal Rouleau, appuyée par Madame Christine Pichette, il est résolu à

CE #1718-45

Initiales du président ----- Initiales de la directrice	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers
---	--

l'unanimité ;

- **DE MANDATER** Monsieur Martin Montreuil, président du conseil d'établissement et Madame Catherine Dubuc, directrice de l'école, de faire officiellement une demande afin que les travaux soient réalisés dans les plus brefs délais.

11.7 Augmentation de la clientèle

Des préoccupations de parents sont communiquées quant à l'impossibilité de garantir l'inscription des enfants à l'école des Cavaliers. La politique appliquée est celle de la CSPO. Ses efforts sont déployés afin de garder les enfants d'une même famille dans une école.

12. VARIA

Aucun sujet

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Madame Marie-Chantal Rouleau que la séance soit levée à 20h19 appuyée par Madame Isabelle Poirier.

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 18 juin 2018 à 18h00.

Martin Montreuil
Président

Catherine Dubuc
Directrice